

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°406 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 22 au 28 janvier 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 janvier 2024, au moins 680 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. CONTEXTE SECURITAIRE, ECONOMIQUE, JUDICIAIRE ET GOUVERNANCE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. SÉCURITAIRE.....</i>	<i>4</i>
<i> I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>4</i>
<i> I.1.2. AUTRES FAITS.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. ECONOMIQUE.....</i>	<i>6</i>
<i> I.3. JUDICIAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i> I.4. GOUVERNANCE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>9</i>
<i> II.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>9</i>
<i> II.2. DES CAS D'INFANTICIDES.....</i>	<i>9</i>
<i>III. DROITS CATEGORIELS.....</i>	<i>10</i>
<i> III.1. DROIT DE L'ENFANT.....</i>	<i>10</i>
<i>IV. CONCLUSION.....</i>	<i>10</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRB : Banque de la République du Burundi

CDEFC : Centre de Développement Familial et Communautaire

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense

ECOFO : Ecole Fondamentale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau

RN : Route Nationale

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte Sécuritaire, Economique, Judiciaire et Gouvernance ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et des droits catégoriels. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 6 cadavres retrouvés ainsi que 4 personnes mortes suite aux pluies diluviennes, au courant électrique, à l'accident de roulage et 1 personne morte au cachot.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 3 nouveau-nés tués.

Des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE SECURITAIRE, ECONOMIQUE, JUDICIAIRE ET GOUVERNANCE

1.1. SECURITAIRE

1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 25 janvier 2024, le matin, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trois corps sans vie des hommes non identifiés en état de décomposition portant des tenues de la police burundaise ont été retrouvés par les gardes forestiers de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces trois corps étaient ligotés et attachés séparément sur un arbre et avaient des signes montrant qu'ils ont reçus des coups des objets dans le visage. Les gardes forestiers ont vite alerté les militaires qui assurent la sécurité de la frontière dans cette réserve naturelle de la Kibira mais ces militaires n'ont pas voulu entendre l'appel lancé à leur égard. Selon les mêmes sources, ils ont ensuite alerté Christian Nkurikiye, administrateur de Bukinanyana qui a intervenu et a ordonné immédiatement aux jeunes Imbonerakure d'inhumer ces cadavres au même lieu sans mener aucune enquête.

Un corps sans vie d'une femme membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 26 janvier 2024, vers 10 heures, sur la sous-colline Bihaha, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, cultivatrice et membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé à l'intérieur de sa maison, décapitée après avoir été violée. Selon des sources sur place, le corps de Jacqueline gisait dans un bain de sang à l'intérieur de sa maison sans habits et avait des signes montrant qu'elle a été violée. Selon les mêmes sources, dans cette localité des Imbonerakure y patrouillent jour et nuit. Les habitants et la famille de la victime demandent des enquêtes pour appréhender les criminels et traduits devant la justice. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Cibitoke par Pamphile Hakizimana, administrateur de Buganda.

1.1.2. AUTRES FAITS

Une femme morte et six autres personnes blessées suite aux pluies diluviennes en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 25 janvier 2024, les collines Kagurutsi et Rubona, zone Rubona, commune, Mugina, province Cibitoke ont été abattus par des fortes pluies diluviennes mêlées de la grêle et du vent violent. Les sources sur place indiquent comme dégâts, Cansilde Habonimana, âgée de 54 ans, cultivatrice, mère de six enfants, de la colline Kagurutsi morte et plusieurs blessés foudroyés dont Odette Nkorerimana, Rahabu Niyonsaba, Eliane Ndabitezimana, Richard Niyongere, de venir en aide aux populations sinistrées

en termes de vivres et de matériels de couchage.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 24 janvier 2024, dans la matinée, sur la route Bujumbura-Rumonge, au quartier Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Jean Marie Nimbeshaho, âgé de 25 ans, veilleur à la station-service Prestige Energie se trouvant dans ce même quartier Kajiji, originaire de la colline Karehe, commune Vyanda, province Bururi a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime a été électrocutée lorsqu'il se soulageait tout près d'un transformateur de la REGIDESO. Les habitants du quartier Kajiji demandent à la REGIDESO de faire un suivi régulier pour ses équipements afin d'éviter des accidents qui peuvent surgir. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Clinique Prince Louis Rwagasore sur l'injonction du chef de zone Kanyosha.

Une personne morte en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 24 janvier 2024, vers 6 heures, sur la RN13, sur la colline Kirambi, commune Bweru, province Ruyigi, Pascal Nitunga, âgé de 38 ans, marié et père de quatre enfants, cultivateur, résidant sur ladite colline, a été cogné par un véhicule non identifié et a trouvé la mort. Selon des sources sur place, la cause de l'accident est l'excès de vitesse vu les traces de pneu. Ce véhicule prenait la direction Cankuzo. Le constat a été fait par l'OPJ, Alfred Ntahomvukiye.

Une grenade trouvée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 22 janvier 2024, dans un champ d'un cultivateur, sur la colline Kibimba, commune Mishiha, province Cankuzo, une grenade de marque défensive a été trouvée par ce cultivateur. Ce dernier a alerté la police. Selon des sources sur place, Toyi Gabriel, chargé d'enlever les armes à petites calibres au sein des populations, travaillant au ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, cette grenade a été conservée au commissariat communal de de police à Mishiha.

Une femme menacée en commune et province Kirundo

En date du 24 janvier 2024, sur la colline Runanira III, zone, commune et province Kirundo, Pascasie Wizeyimana, âgée de 38 ans, cultivatrice, a porté plainte contre François Ndikumana, âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD, commissionnaire pour avoir engrossé sa fille de Pascasie, Évelyne Nshimirimana, âgée de 17 ans, élève en 9^{ème} année à l'ECOFO Bushaza. Ce dernier l'a menacé pour le contraindre à ne pas le poursuivre en justice. Selon des sources sur place, au début, elle avait tenté de porter plainte mais François Ndikumana, avait corrompu le père d'Evelyne et celui-ci a présenté un faux document d'un extrait de naissance d'Evelyne portant 23 ans, alors que sa mère détient un autre disant qu'elle est née en 2007. François Ndikumana s'est remarié avec Évelyne Nshimirimana mais il l'a rejetée par après. La question est aux mains du gouverneur de la province Kirundo et personne n'ose dénoncer le présumé auteur. Signalons que les mêmes sources indiquent que François est un récalcitrant et venait de sortir de la prison centrale de Ngozi où il était poursuivi pour assassinat de BUKURU Emmanuel avec une grenade lancée dans un Bar à Murama en 2019 qu'il accusait avoir tué son frère.

Un enfant brûlé en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 25 Janvier 2024, vers 11 heures, sur la colline Nyarumanga, commune Mukike, province Bujumbura rural, Clairia Nishimwe, âgée de 7 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Nyarumanga, a été brûlée à la main droite par sa mère Annociatte Nshimirimana, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, cet enfant a été brûlé les mains l'accusant d'avoir mangé un avocat. La victime a été conduite à l'hôpital Mayuyu mais ses doigts sont devenus inactifs et la présumée auteure a été arrêtée par des policiers du poste de police de Mukike puis incarcérée à ce poste.

1.2. ECONOMIQUE

Dépréciation de la monnaie burundaise

Au Burundi, les choses s'empirent, toute personne s'inquiète de l'avenir de l'économie du pays car depuis le 24 janvier 2024, les devises ont grimpé à un niveau jamais atteint depuis l'existence du pays. Le dollar s'achetait à 4850 fbu alors que l'euro s'achetait à 5240 fbu.

Rappelons qu'en date du 19 janvier 2024, le dollar américain s'achetait à 4800 fbu alors qu'il se vendait à 5100 fbu et pour l'euro, il s'achetait à 5200 fbu et se vendait à 5400 fbu au marché noir. Ce qui étonne ceux qui cherchent ces devises, c'est le fait de voir que la BRB les prix ne bougent pas un dollar est à 2800 et se vend à 2900 fbu alors que l'euro s'achète à 3200 et se vend à 3300 fbu mais que cette banque n'en possède pas plus car les demandeurs à ce prix rentrent mains bredouillent et dénoncent qu'il y a un petit groupe des gens qui rafle tous ces devises et pointent du doigt la société Prestige qui importe le carburant. Les habitants de la capitale économique parlent d'une situation de vie chère qui paralyse la vie du peuple.

Grogne des caféiculteurs en commune Busiga, province Ngozi

Des caféiculteurs de la zone Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi demandent l'augmentation du prix du café cerise. Selon des sources sur place, ces producteurs disent qu'il est difficile de comprendre pourquoi un kg des graines de maïs est à 1700 fbu au moment où un kg de café cerise qui rapporte des devises s'achète à 1280 fbu. Ce prix du café cerise a été fixe par le gouvernement au début de la campagne au mois de novembre 2023. Selon toujours les mêmes sources, la plupart de ces agriculteurs se découragent et abandonnent le café. Les acheteurs du café jettent la balle au gouvernement qui dernièrement a fixé ce prix de 800 à 1280 fbu.

1.3. JUDICIAIRE

Madame la Ministre de la justice devant le Senat pour les questions orales

Le secteur de la Justice au Burundi considéré comme un pilier de développement du pays et pris comme une référence pour d'autres secteurs, si pas de justice, les investisseurs deviennent réticents. En plénière pour des questions orales dirigée par le président du Sénat, Emmanuel Sinzohagera, les sénateurs ont adressé des questions sur les préoccupations de la population à la ministre de la Justice, Domine Banyankimbona, en date du 24 janvier 2024, en évoquant divers défis et problématiques qui hantent le secteur de la Justice au Burundi. Les principaux problèmes liés entre autres aux comportements des magistrats et de la procédure judiciaire non respectée ont attirés plus d'attention des Sénateurs.

Dans les échanges, les réponses données par la ministre semblent ne pas convaincantes à l'endroit des sénateurs et le président de la haute chambre du Parlement. La question des magistrats qui utilisent leur poste pour enfreindre une loi, maintenant en prison les citoyens ayant bénéficiés d'élargissement mais qui restent emprisonner, un défi confirmé par la ministre de la justice soulignant la pratique des procureurs qui sont fières d'emprisonner et ce sont ces mêmes procureurs qui sont souvent trempés dans les manœuvres de corruption judiciaire.

A la question de lenteur dans le traitement des dossiers en justice, la ministre souligne que cela est dû au recours judiciaire des procureurs pour les dossiers pénaux et des justiciables qui font des recours fantaisistes aux juridictions supérieurs sans gain de cause, elle a signalé que cela sera mis fin avec la nouvelle loi sur l'organisation et la compétence judiciaire des cours et tribunaux.

La question de l'engorgement des prisons, la ministre Banyankimbona dit en être consciente. Elle a donné l'exemple de la prison centrale de Mpimba qui comptait au mois de novembre 2023, 4 957 prisonniers alors que sa capacité d'accueil est de 800 personnes détenues, et les sénateurs ont demandé à la ministre Banyankimbona pourquoi ne pas appliquer la grâce présidentielle qui accordait une liberté provisoire à tous les prisonniers ayant atteint le quart de leur peine. La Ministre a répondu que le ministère met exécuté cette grâce mais qu'à chaque jour des centaines d'autres détenus entrent encore, et cela apparait

comme si rien n'a été fait en termes de statistiques. Elle souligne néanmoins que le train est en marche pour désengorger les prisons illustrant par une pratique qui est en train d'être vulgarisée de remplacement de la prison ferme par des dédommagements pécuniaires et des travaux d'intérêt général. Elle a fait savoir qu'il y a aussi une sensibilisation en cours à l'endroit des magistrats des parquets et des officiers de la police judiciaire sur les prescrits du code de procédure pénale qui stipule que l'emprisonnement est une exception et non la règle.

Le problème de non-respect des délais d'exécution ou la non-exécution des jugements rendus et les cas des procès qui traînent longtemps devant les juridictions. A ces questions, la ministre revient sur le problème de changement de mentalité pour certains magistrats et sur le manque de matériels de travail notamment les machines pour la saisie des jugements et les moyens de déplacements pour les magistrats dans le cadre de l'exécution des jugements rendus. Elle promet des changements soulignant que c'est un processus qui n'est pas facile du fait des problèmes de société sans exclure le domaine de la justice mais d'ores et déjà elle revient sur les mesures disciplinaires qui sont souvent déclenchés à l'endroit de ces magistrats coupables d'une quelconque faute disciplinaire.

Dans les détails, les sénateurs ont voulu savoir si le ministère de la Justice en est au courant et quelles stratégies prises ou en perspectives pour soulager le secteur ; la ministre a fait savoir que le président a donné au ministère des motos et des machines mais que la quantité reste insuffisante face à la grandeur des défis déjà connu. Elle a fait savoir aussi que des fonds ont été prévus dans le budget annuel qui auraient permis d'acheter quelques véhicules mais précisant qu'il y a eu malheureusement des changements dans la procédure auprès des finances lors de la révision et cette ligne a été modifiée. Elle poursuit en indiquant que face aux multiples problèmes que connaît le pays, ils sont réglés par ordre des priorités du pays et que le moment venu la justice sera une priorité.

En dépit des réponses fournies par la Ministre, les sénateurs sont restés à leur soif comme on le voit dans l'intervention de la sénatrice Carine qui n'a pas mâché les mots, dans son intervention, elle fait un commentaire sur les demandes et recommandations adressées à la ministre de la justice, invitant aux autres d'évaluer si la ministre n'est pas limitée dans ses prérogatives pour prendre des décisions qui amèneraient des changements, soulignant qu'il y a apparemment un vice quelque part, car rien ne va et rien ne change, après tout ce que nous demandons et recommandons. Elle demande à la ministre si réellement dans son cahier de charges il n'y aurait-il pas ce qui manque, car les procès sont dans les compétences du président de la cour suprême et d'autres affaires pénales au procureur général,

De l'insubordination de certains magistrats dans l'exercice de leur fonction

Le problème d'insubordinations notoires des magistrats et causantes des lenteurs, des procès injustes et l'inexécution des jugements rendus depuis longtemps a soulevé plus d'attention des sénateurs. Ici la ministre Banyankimbona n'a pas nié les faits mais a laissé entendre aux sénateurs que la machine de correction et de sanction des cas pareils est en marche. En témoignent plusieurs magistrats révoqués et d'autres en détention dans des maisons pénitentiaires et d'autres qui subissent des sanctions disciplinaires

Le président du Sénat Emmanuel Sinzohagera n'a pas été satisfait de cette réponse et il est revenu sur la loi sur les compétences et déontologie des magistrats qualifiés de loi piégée volontairement par le concepteur. Rappelant l'article 77 sur les fautes disciplinaires en son alinéa 2 qui parle de l'erreur judiciaire, le sénat trouve une controverse dans cet article, et accorde un délai de deux mois à la ministre de la justice pour corriger et modifier le texte. Le décret en vigueur donnerait une brèche au magistrat mal intentionné car, il précise que l'erreur judiciaire ne constitue en aucun cas une faute disciplinaire, or il faut qu'un décret exempté de ce piège soit signé pour que les magistrats aient de quoi craindre dans leur travail de rendre la justice aux justiciables¹.

¹<https://www.youtube.com/watch?v=HTxfda7X8K8>

Conflits fonciers en commune Bugabira, province Karuzi

En date du 23 janvier 2024, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une équipe des représentants du ministère de la solidarité dont Pierre Ngabonziza et la représentante du CDEFC Karusi, Chadia sont venus sur la colline Buhiga pour faire un constat des litiges foncières qui opposent une veuve Marthe et les déplacés de 1993 du site de Buhiga. Selon des sources sur place, ces litiges portent sur la délimitation de ce camp de déplacés avec la propriété de cette veuve et cette dernière dit qu'on lui a pris quelques mètres. L'affaire a été tranchée d'abord par le tribunal de résidence de Karusi et le tribunal de grande instance et la veuve n'a pas été satisfaite puis elle a saisi le ministère de la solidarité. Lors du procès dans au niveau du tribunal de grande instance, les représentants des déplacés ont présenté les papiers d'achat et une équipe communale a accompagné le tribunal pour vérifier les dimensions du camp figurant sur les papiers et ont trouvé que la veuve n'a pas de raisons de se plaindre. Les sources sur place disent que la responsable du CEDFC Karusi était du côté de la veuve et qu'elle influençait ces envoyés du ministère de délimiter sur place en faveur de la veuve ce qui a inquiété tout le monde. Les populations du site des déplacés de Buhiga s'indignent de l'implication du ministère de la solidarité et non de la justice.

1.4. GOUVERNANCE

Croisade de prière du parti CNDD-FDD

La croisade de prière d'action de grâce a été organisée du 25 au 27 janvier 2024 par le parti CNDD-FDD en province Gitega. Lors de la clôture de cette croisade, des enseignements et conseils ont été prodigués aux dirigeants et fonctionnaires de l'Etat par le président Evariste Ndayishimiye et le Secrétaire général dudit parti Révérien Ndikuriyo.

Dans son allocution, ce dernier a appelé la population à s'approprier de la vision 2040-2060 dans ces mots : « *Nous devons être conscients que la vision 2040-2060 ne concerne pas le seul président de la République. Chaque citoyen doit apporter sa pierre à l'édifice* ». Le CNDD-FDD s'engage à propager le message sur toutes les collines du pays afin que tous les Burundais s'approprient cette vision. « *Un dirigeant qui se sent incapable de suivre le rythme afin que dans 16 ans, on puisse faire du Burundi un pays émergent, il peut déposer le tablier.* » Il a ajouté : « *Nous avons reçu beaucoup d'enseignements. Si on utilise la richesse que Dieu nous a donnée, nous pouvons changer ce pays en un laps de temps. Changer ne demande pas beaucoup de temps. En partant de Gitega, chacun doit prendre une résolution de changer* ».

Quant au Président Evariste Ndayishimiye, il a parlé de l'intégrité et de l'amour du pays. « *Si on ne met pas en avant l'intérêt général, Dieu s'éloigne de nous. Le secrétaire général l'a dit. Avant, les dirigeants venaient pour se pavaner. Comme aujourd'hui les problèmes sont exposés sans faux-fuyants, les places de devant sont presque vides. On doit dire la vérité pour guérir.* »

Le président Ndayishimiye escompte de bons résultats lors de la prochaine croisade du CNDD-FDD. « *Le parti au pouvoir est le socle de toutes les activités du pays parce que c'est lui qui met en place les stratégies. Il faut continuer pour que ceux qui ne sont pas membres du CNDD-FDD prennent exemple sur les Bagumyabanga. Si nous ne prenons pas les devants, personne ne va suivre.* »

Le président de la République et président du Conseil des sages n'a pas manqué à se vanter du sous-sol burundais « *Nous avons de l'or, des carrières de marbre et de la tourbe que nous pouvons exporter. Construire le pays demande une contribution de tout un chacun. Après ces 3 jours, nous constatons qu'il y a un réveil. Depuis ce jour, chaque dirigeant doit montrer ce qu'il a fait pendant une année².* »

²<https://www.iwacu-burundi.org/croisade-de-priere-du-cndd-fdd-un-appel-au-reveil-pour-impulser-le-changement/>

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DU DROIT A LA VIE

Un détenu mort à la prison centrale de Bururi

Dans la nuit du 24 janvier 2024, à la prison centrale de Bururi, Antoine Nimpagaritse, âgé de 50 ans, originaire de la localité de Kigamba, sur la colline Taba, commune Mugamba, province Bururi est mort suite à la négligence du responsable du service sanitaire. Selon des sources sur place, parmi les détenus de cette prison, ce détenu venait de passer plus d'une semaine dans un mauvais état de santé. Il recevait des soins de santé dans le même centre de santé de cette prison. La responsable de ce CDS, Agnès Nshimirimana a refusé de lui accorder un transfert pour aller se faire soigner à l'hôpital de Bururi. Ce détenu a fini par rendre son âme dans cette prison. Signalons qu'il a été arrêté en date du 14 novembre 2023, accusé de tuer une personne avant d'être détenu au cachot de la police à Mugamba durant deux mois. Le 15 janvier 2024, il avait été transféré à la prison centrale de Bururi où il est décédé suite à la malaria.

II.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Un nouveau-né tué en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2024 indique qu'en date du 18 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Divine Kwizera, âgée de 28 ans, membre du parti CNDD-FDD, mère célibataire de trois enfants issus des parents différents a tué son quatrième enfant qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, cette femme avait eu l'occasion d'aller dans les pays de Golf à l'Oman mais elle n'a pas eu la chance d'y rester car on l'a testée et on a constaté qu'elle est enceinte. De retour dans le pays, elle a par après planifié comment elle peut retourner très tôt dans ce pays. Selon les mêmes sources, en date du 14 janvier 2024, a mis au monde une fille qu'elle a appelé Laure Brunella Akimana avec comme son père Félicien Ndiribona. Après quatre jours, en date du 18 janvier 2024, Divine a pris un sac à main et s'est dirigée vers Gakungwe, à la rivière Mugere et a mis l'enfant dans ce sac puis l'a jeté dans l'eau. Quand elle est retournée à la maison, les voisins ont constaté qu'elle n'a pas de nouveau-né. Ils l'ont amenée au commissariat communal de police à Kabezi pour l'enquête et elle a avoué tout ce qu'elle a fait. Divine a été détenue au cachot communal du poste de police de Kabezi.

Un nouveau-né tué en commune Matana, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2024 indique qu'en date du 16 janvier 2024, sur la colline Ntega, commune Matana, province Bururi, Cynthia Irakoze, veuve, a tué son bébé qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, les voisins l'ont remarqué que sa grossesse qui était très visible n'y est plus puis l'ont demandé où elle a mis l'enfant et a dit qu'elle a avorté. Selon les mêmes sources, après l'avoir demandé où est le cadavre, la présumée auteure a refusé de répondre. Les voisins ont alerté la police de la commune Matana qui l'a arrêtée et gardée au cachot du poste de police de la commune Matana pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 22 janvier 2024, vers 14 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans la rivière Kanabukoro séparant la colline Kigarama, de la commune Butaganzwa et la colline Mikamba, de la commune Matongo. Selon des sources sur place, ce corps sans n'avait pas des blessures et a été vu par les cultivateurs. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs ont alerté Léonidas Niyimbona, chef de colline Kigarama et celui a eu l'ordre de Janviere Kanyana, administrateur de Butaganzwa d'enterrer ce cadavre au cimetière de Kigarama.

III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROIT DE L'ENFANT

Deux enfants traumatisés en commune Butaganza, province Ruyigi

En date du 14 janvier 2024, Kévin Igiraneza âgé de 16 ans et Odrice Niyonkuru âgé de 15, fatigués et affamés, ont pu arriver sur la colline Bigera, commune Butaganzwa, province Ruyigi en provenance de la Tanzanie où ils travaillaient depuis 1 an ½. Selon des sources sur place, ces enfants sont de la colline Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi et ils ont été recrutés par une personne venue de Karusi pour aller travailler en Tanzanie et après une année et demie de travail sans rémunération, ils ont décidé de retourner au Burundi à pieds. Le chef de cette colline les a déplacés sur sa moto jusqu'à leurs familles.

Deux enfants à la recherche du travail en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Recrutement des enfants mineurs, devenus un phénomène tres frequent au Burundi, Landry Irangabiye, âgé de 14 ans, et Metussella Niyonkuru, âgé de 14 ans, respectivement élèves en 5^{ème} et 6^{ème} année à l'ECOFO de Maramvya, ont voulu abandonné l'école pour rechercher du travail. Ils avaient été recrutés par les prénommés Oto et Chrétien moyennant une somme de 30000/chacun à payer à ces recruteurs. Selon des sources sur place, le jour du départ était fixé en date du 21 janvier 2024 mais la somme convenue n'était pas encore payée en totalité. En effet, Landry avait déjà donné 21000 fbu et Metussella avait déjà payé 16000 fbu. Tous les deux ne sont pas partis le jour convenu parce que les recruteurs sont partis sans eux.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de traduire en justice leurs auteurs présumés sans parti pris.